

X

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES COLONIES

POUR L'EXERCICE 1924

(DÉPENSES MÉTROPOLITAINES)

X

BEGROOTING

VAN HET

MINISTERIE VAN KOLONIËN

VOOR HET DIENSTJAAR 1924

(UITGAVEN VAN HET MOEDERLAND)

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

ALBERT,

ROI DES BELGES,

A tous, présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Colonies et de Notre Premier Ministre, Ministre des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Premier Ministre, Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget métropolitain du Ministère des Colonies pour l'exercice 1924 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de . . . fr. 6,046,509 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de 452,427 »

Soit ensemble, à la somme de . . . fr. 6,498,936 »

ALBERT,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil.

Op de voordracht van Onzen Minister van Koloniën en van Onzen Eersten Minister, Minister van Financiën, en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Eersten Minister, Minister van Financiën, aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

EENIG ARTIKEL.

De Begroting van het Moederland betreffende het Ministerie van Koloniën voor het dienstjaar 1924 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van fr. 6,046,509 »

2° Voor de uitzonderlijke uitgaven, op de som van 452,427 »

Te zamen, op de som van fr. 6,498,936 »

conformément au tableau ci-annexé. overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Donné à Bruxelles, le 22 octobre 1923.

Gegeven te Brussel, den 22^e October 1923.

ALBERT.

Par le Roi :
Le Ministre des Colonies,

Van 's Koningswege :
De Minister van Koloniën,

Louis FRANCK.

Le Premier Ministre,
Ministre des Finances,

De Eerste Minister,
Minister van Financiën,

G. THEUNIS.

**BUDGET DU MINISTÈRE DES COLONIES (DÉP. MÉTROPOLITAINES)
POUR L'EXERCICE 1924.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.		
CHAPITRE PREMIER.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	a) Traitement du Ministre fr. 35,000 » b) Frais de représentation 18,000 »	53,000 »
2	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service. Traitements et indemnités des fonctionnaires détachés à l'Administration centrale.	2,653,040 »
3	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger	10,000 »
4	Travaux extraordinaires autorisés au préalable par le Ministre	5,000 »
5	Matériel. Entretien des bureaux. Mobilier. Bibliothèque. Travaux d'entretien et d'aménagement de l'hôtel ministériel. Frais de télégrammes	372,880 »
6	Publication du <i>Bulletin officiel</i>	50,000 »
7	Subventions diverses à des congrès, associations et sociétés scientifiques	117,050 »
8	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1924 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année. (<i>Credit non limitatif</i>).	7,000 »
9	Secours à accorder à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leur famille dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles désignées ci-avant	10,000 »
10	Abonnement de l'avocat du Département. Honoraires d'avocats et d'avoués. Frais de procédure, déboursés, amendes, etc.	18,000 »
11	Dépenses imprévues non libellées au Budget	2,000 »
12	Quote-part du Ministère des Colonies dans les dépenses : a) Du Comité supérieur de contrôle b) De l'Office central des imprimés	7,201 » 3,383 »

BEGR. VAN HET MIN. VAN KOLONIËN (UITG. VAN HET MOEDERL.)
VOOR HET DIENSTJAAR 1924.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.	
	EERSTE HOOFDSTUK.	
	HOOFDBEHEER.	
	a) Jaarwedge van den Minister	1
	b) Kosten van vertoon	2
	Jaarwedden en vergoedingen der ambtenaren, beambten en bedienden. Jaarwedden en vergoedingen der ambtenaren die aan het Hoofdbeheer zijn werkzaam gesteld.	3
	Reis- en verblijfkosten en zendingen naar het buitenland	4
	Buitengewone door den Minister voorafgaandelijk toegelaten werken	5
	Materieel. Onderhoud der bureelen. Meubelen. Bibliotheek. Werken van onderhoud en inrichting van het ministerieel hotel. Kosten van telegrammen.	6
	Uitgave van het <i>Ambtelijk Blad</i>	7
3,308,524 »	Verscheidene toelagen voor congressen, vereenigingen en wetenschappelijke genootschappen.	8
	Eerste termijn der pensioenen te verleenen aan ambtenaren en beambten en aanvang nemende in 1924 of vóór 1 Januari van hetzelfde jaar. (<i>Onbepaald credit</i>).	9
	Te verleenen hulp aan voormalige ambtenaren, beambten of loontrekkende agenten, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren en die in ongelukkige omstandigheden verkeerden. — Hulp gelden bij uitzondering te verleenen aan personen die niet onder de bovengenoemden kunnen gerangschikt worden.	10
	Abonnement van den advocaat van het Departement. Honoraria aan advocaten en pleitbezorgers. Proceskosten, uitgaven, boeten, enz.	11
	Onvoorziene uitgaven niet vermeld in de Begrooting	12
	Deel van het Ministerie van Koloniën in de uitgaven :	
	a) Van het Hooger Comité van toezicht	12
	b) Van den Centralen Dienst voor drukwerken	12

BUDGET DU MIN. DES COLONIES (DÉP. MÉTROPOLITAINES) (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
CHAPITRE II.		
MUSÉE DU CONGO BELGE ET LABORATOIRE DE RECHERCHES CHIMIQUES ET ONILOGIQUES A TERVUEREN.		
13	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service du Musée du Congo belge et du Laboratoire de recherches chimiques et onialogiques, à Tervueren. Indemnités des membres des Commissions de surveillance et de géodésie et des savants appelés au Musée	365,600 »
14	Frais de route et de séjour du personnel du Musée et du Laboratoire de recherches, des membres des Commissions et des savants appelés au Musée. — Missions à l'étranger	4,000 »
15	Travaux extraordinaires autorisés au préalable par le Ministre	5,000 »
16	Matériel en général et mobilier du Musée et du Laboratoire de recherches. Entretien des locaux. Bibliothèque. Fournitures de bureau. Frais de télégrammes et de correspondance. Achat de collections et d'œuvres d'art. Entretien et transport des collections scientifiques. Laboratoire Photographies	231,000 »
17	Annales et publications du Musée de Tervueren	20,000 »
CHAPITRE III.		
ÉCOLES COLONIALES.		
18	Traitements et indemnités des professeurs et chargés de cours, employés et gens de service des Écoles coloniales de Bruxelles et d'Anvers	85,940 »
19	Matériel en général et mobilier de l'École coloniale de Bruxelles. Fournitures de bureau et matériel classique. Frais de télégrammes et de correspondance. Bibliothèque.	18,000 »
CHAPITRE IV.		
ÉCOLE DE MÉDECINE TROPICALE.		
20	Traitements et indemnités des professeurs et chargés de cours, employés et gens de service	76,490 »
21	Matériel en général et mobilier de l'École de médecine tropicale. Entretien des locaux. Bibliothèque. Laboratoire. Fournitures de bureau et matériel classique. Frais de télégrammes et de correspondance	25,000 »

BEGR. VAN HET MIN. VAN KOLONIËN (UITG. VAN HET MOEDERL.) (VERV.)

	Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
		HOOFDSTUK II. MUSEUM VAN BELGISCH-CONGO EN LABORATORIUM VOOR SCHEI- EN HANDELSKUNDIGE OPZOEKINGEN TE TERVUEREN.	
	625,600 »	Jaarwedden en vergoedingen der ambtenaren, beambten en bedienden van het Museum van Belgisch-Congo en van het Laboratorium voor schei- en handelskundige opzoekingen, te Tervueren. Vergoedingen der leden van de Commissies van toezicht en van aardkunde en van de geleerden naar het Museum geroepen.	13
		Reis- en verblijfkosten van het personeel van het Museum en van het Laboratorium voor opzoekingen, van de leden der Commissies en van de geleerden naar het Museum geroepen — Zendingen in den vreemde.	14
		Buitengewone door den Minister voorafgaandelijk toegelaten werken	15
		Materieel in 't algemeen en meubelen van het Museum en van het Laboratorium voor opzoekingen. Onderhoud der lokalen. Boekery. Kantoorbehoefden. Kosten voor telegrammen en briefwisseling. Aankoop van verzamelingen en kunstwerken. Onderhoud en vervoer der wetenschappelijke verzamelingen. Laboratorium, Fotografien.	16
		Annalen en uitgaven van het Museum van Tervueren.	17
		HOOFDSTUK III. KOLONIALE SCHOLEN.	
	103,940 »	Jaarwedden en vergoedingen van de leeraren en docenten, beambten en bedienden van de Koloniale Scholen van Brussel en van Antwerpen.	18
		Materieel in 't algemeen en meubelen der Koloniale School van Brussel. Kantoorbehoefden en schoolmaterieel. Kosten voor telegrammen en briefwisseling. Boekery	19
		HOOFDSTUK IV. SCHOOL VOOR TROPISCHE GENEESKUNDE.	
	101,490 »	Jaarwedden en vergoedingen der leeraren en docenten, beambten en bedienden	20
		Materieel in 't algemeen en meubelen der School voor tropische geneeskunde. Onderhoud der lokalen. Boekery. Laboratorium. Kantoorbehoefden en schoolmaterieel. Kosten voor telegrammen en briefwisseling.	21

BUDGET DU MIN. DES COLONIES (DEP. MÉTROPOLITAINES) (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
CHAPITRE V.		
JARDIN COLONIAL DE LAEKEN.		
22	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service	62,780 »
23	Travaux extraordinaires autorisés au préalable par le Ministre	2,000 »
24	Matériel en général et mobilier du Jardin colonial de Laeken Entretien des serres, bâtimens, jardins et collections botaniques Fournitures de bureau Frais de télé- grammes et de correspondance Transport.	42,175 »
CHAPITRE VI.		
PENSIONS CIVIQUES ET COLONIALES.		
25	Pensions civiles et coloniales (art. 1 ^{er} de la loi du 12 mars 1923): Pensions et premier terme de pensions à accorder aux fonctionnaires et agents de la Colonie, prenant cours en 1924 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année. (<i>Credit non limitatif.</i>)	1,800,000 »
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. fr.		
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE VII.		
SERVICES DIVERS.		
26	Musée du Congo Belge à Tervueren : installation et aménagement des salles publiques, spécialement pour la section des sciences morales et politiques et pour le déve- loppement de la Section économique	50,000 »
27	Laboratoire de recherches chimiques et onalogiques à Tervueren : achat de mobilier technique de première installation	18,000 »
28	Indemnités temporaires et mobiles de vie chère. (<i>Credit non limitatif.</i>)	384,427 »
TOTAL du Budget du Ministère des Colonies. (Dépenses métropolitaines). fr.		

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 22 octobre 1923.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Colonies,

LOUIS FRANCK.

Le Premier Ministre,

Ministre des Finances,

G. THEUNIS.

BEGR. VAN HET MIN. VAN KOLONIËN (UITG. VAN HET MOEDERL.) (VERV.).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	HOOFDSTUK V. KOLONIALE TUIN VAN LAEKEN.	
106,955 »	Jaarwedden en vergoedingen der ambtenaren, beambten en bedienden	22
	Buitengewone door den Minister voorafgaandelijk toegelaten werken	23
	Materieel in 't algemeen en meubelen van den Kolonialen Tuin van Laeken. Onderhoud der serres, gebouwen, tuinen en plantkundige verzamelingen. Kantoorbehoeften Kosten voor telegrammen en briefwisseling. Vervoer.	24
	HOOFDSTUK VI. BURGERLIJKE EN KOLONIALE PENSIOENEN.	
1,800,000 »	Burgerlijke en koloniale pensioenen (art. 1 der wet van 12 Maart 1923) : Aan de ambtenaren en beambten der Kolonie te verleenen pensioenen en eerste termijn van pensioenen in 1924 of vóór 1 Januari van hetzelfde jaar aanvang nemende. (Onbepaald crediet.)	25
6,046,509 »	TOTAAL VAN DE GEWONE UITGAVEN	
	TWEEDE SECTIE — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.	
	HOOFDSTUK VII. VERSCHEIDENE DIENSTEN.	
452,427 »	Museum van Belgisch-Congo te Tervueren : instelling en toerusting der openbare zalen, inzonderheid voor de Sectie der zeden- en staatskundige wetenschappen en voor de uithreiding der economische Sectie.	26
	Laboratorium voor schei- en handelskundige opzoekingen te Tervueren : aankoop van technische meubeleering in eerste toerusting.	27
	Tijdelijke en veranderlijke duurtetoelag (Onbepaald crediet).	28
6,498,936 »	TOTAAL van de Begrooting van het Ministerie van Koloniën. (Uitgaven van het Moederland)	

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden
aan Ons besluit van den 22ⁿ October 1923.

ALBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :
De Minister van Koloniën,
LOUIS FRANCK.

De Eerste Minister,
Minister van Financiën,
G. THEUNIS.

(10)

X

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES COLONIES

POUR L'EXERCICE 1924

(DÉPENSES MÉTROPOLITAINES)

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.					
CHAPITRE PREMIER.					
ADMINISTRATION CENTRALE.					
1	a.	Traitement du Ministre	fr. 53,000	»	
	b.	Frais de représentation	18,000	»	
2	a.	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service. Traitements et indemnités des fonctionnaires détachés à l'Administration centrale :			
			Nombre d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	
				DÉPENSES.	
		Secrétaire général	1	26,900	26,900
		Conseiller juridique	1	25,000	25,000
		Cabinet du Ministre	1	variable	(1) 40,000
		Directeurs généraux	8	19,000 à 25,000	173,000
		Directeurs	13	15,000 à 20,000	209,800
		Sous-directeurs	17	11,500 à 15,400	216,450
		Bibliothécaire	1	11,500 à 15,400	11,500
		Cadre technique (Ingénieurs principaux)	3	11,500 à 15,400	37,000
		Chefs de bureau	39	9,500 à 13,400	404,800
		Sous-chefs de bureau	37	8,000 à 11,000	305,300
		Commis-rédacteurs, dessinateurs et traducteurs	57	4,100 à 9,300	390,700
		Concierges, huissiers, feutiers, magasiniers et nettoyeuses	58	1,500 à 7,400	231,790
	Personnel à l'essai } commis et dactylographes	25	variable	94,200	
	ou à titre temporaire : } huissiers et nettoyeuses	6	1,500 à 3,200	12,000	
	Fonctionnaire hors cadre	1	10,900	10 900	
	TOTAL	268			
	b.	Indemnités fixes à des fonctionnaires, employés et gens de service de l'Administration centrale. — Indemnités et jetons de présence aux membres des commissions ressortissant de l'Administration centrale. — Indemnités pour frais d'examen aux membres de la commission créée par arrêté royal du 16 avril 1923, pour délivrer le diplôme de géomètre-arpenteur colonial			
				12,500	
	c.	Augmentations de traitement, promotions, régularisations. — Frais de dernière maladie et de funérailles — Secours exceptionnels à des agents de l'Administration centrale.			
				97,000	
	d.	Indemnité de résidence			
				148,000	
	e.	Indemnité familiale			
				94,000	
	f.	Traitements du personnel en disponibilité par application des articles 50 à 40 du règlement organique de l'Administration centrale fr. 101,758			
			7,700	112,200	
			2,783	114,983	
				TOTAL fr. 2,653,040	
				A REPORTER fr.	

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS Demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923.	DIFFÉRENCES.		Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
53,000 »	50,000 »	3,000 »	»	<p>ART. 1. — Les frais de représentation des ministres ont été augmentés d'une somme annuelle de 9,000 francs, en compensation de la suppression de leur automobile. Pour 1925, cette augmentation a été accordée à partir du 1^{er} mai, soit une dépense de 6,000 francs; le crédit doit être augmenté à concurrence de la différence.</p> <p>(*) Y compris les indemnités spéciales du personnel attaché au Cabinet du Ministre.</p>
2,653,040 »	2,647,410 »	5,630 »	»	<p>ART. 2. — Augmentation de l'indemnité familiale et mise à charge du litt. b d'une somme de 4,000 francs pour frais d'examen aux membres de la commission créée par arrêté royal du 16 avril 1925, pour la collation du diplôme de géomètre-arpenteur colonial.</p> <p>Sans ces deux causes nouvelles de dépense, le crédit eût été en diminution.</p>
2,706,040 »	2,697,410 »	8,630 »	»	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,706,040	2,697,410	8,630	»	
10,000	15,000	»	5,000	ART. 3. — Crédit mis en rapport avec les besoins constatés.
5,000	25,000	»	20,000	ART. 4. — Crédit suffisant pour faire face aux besoins de 1924.
372,850	442,000	»	69,150	ART. 5. — Compression des achats de fournitures en général et suppression de l'automobile du Ministre.
50,000	55,000	»	5,000	ART. 6. — Économie à réaliser sur la matière d'impression
117,050	137,250	»	20,200	ART. 7. — Suppression de certains subsides et des participations dans les frais des bureaux internationaux. Le libellé de l'article a été modifié en conséquence.
7,000	7,000	»	»	
10,000	5,000	5,000	»	ART. 9. — Crédit mis en rapport avec les besoins réels.
18,000	18,000	»	»	
2,000	2,000	»	»	
7,201	7,019	182	»	
3,383	»	3,383	»	
3,308,524	3,410,679	17,195	119,350	
DIMINUTION fr		102,155		

ART. 12. — a) Augmentation de la quote-part du Département des Colonies dans les dépenses du Comité supérieur de Contrôle; b) Il a été créé, pour les Départements ministériels, un office central des imprimés, papiers et fournitures de bureau. (Arrêté royal du 1^{er} mars 1923. *Moniteur* des 5-6 mars.) Le crédit demandé représente la quote-part du Ministère des Colonies dans les dépenses d'administration du nouvel organisme.

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																												
CHAPITRE II.																																																														
MUSÉE DU CONGO BELGE ET LABORATOIRE DE RECHERCHES CHIMIQUES ET ONILOGIQUES A TERVUEREN.																																																														
Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service du Musée et du Laboratoire de recherches chimiques et onialogiques, à Tervueren. Indemnités des membres de la Commission de surveillance et de géodésie et des savants appelés au Musée :																																																														
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;"></th> <th style="width: 15%;">Nombre d'agents.</th> <th style="width: 40%;">TRAITEMENTS annuels.</th> <th style="width: 30%;">DÉPENSES.</th> </tr> </thead> </table>		Nombre d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES.																																																								
	Nombre d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES.																																																											
15	a.	<p style="text-align: center;"><i>Musée de Tervueren.</i></p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%;">Directeur</td> <td style="width: 15%; text-align: center;">1</td> <td style="width: 20%;">13,000 à 18,200</td> <td style="width: 5%; text-align: right;">16,600 »</td> </tr> <tr> <td>Chefs de section</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td>10,500 à 16,400</td> <td style="text-align: right;">38,800 »</td> </tr> <tr> <td>Attachés</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td>6,500 à 12,200</td> <td style="text-align: right;">27,500 »</td> </tr> <tr> <td>Employés</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td>4,100 à 9,300</td> <td style="text-align: right;">13,800 »</td> </tr> <tr> <td>Préparateurs, dessinateur-photographe</td> <td style="text-align: center;">7</td> <td>4,100 à 8,900</td> <td style="text-align: right;">45,790 »</td> </tr> <tr> <td>Surveillant en chef</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td>3,900 à 6,900</td> <td style="text-align: right;">5,700 »</td> </tr> <tr> <td>Gardiens de collection aide-préparateurs</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td>3,700 à 6,700</td> <td style="text-align: right;">27,500 »</td> </tr> <tr> <td>Surveillants</td> <td style="text-align: center;">11</td> <td>3,600 à 6,000</td> <td style="text-align: right;">56,400 »</td> </tr> <tr> <td>Concierge</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td>3,600 à 6,000</td> <td style="text-align: right;">5,200 »</td> </tr> <tr> <td>Veilleur de nuit</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td>3,600 à 6,000</td> <td style="text-align: right;">5,200 »</td> </tr> <tr> <td>Nettoyeuses</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td>1,500 à 2,400</td> <td style="text-align: right;">6,000 »</td> </tr> <tr> <td>Vestiariste</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td>1,500 à 2,400</td> <td style="text-align: right;">2,000 »</td> </tr> <tr> <td>Hommes de peine</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td>3,200 à 5,000</td> <td style="text-align: right;">18,250 »</td> </tr> <tr> <td>Personnel à l'essai ou à titre temporaire</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td>3,600 à 3,850</td> <td style="text-align: right;">13,040 »</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">TOTAL</td> <td style="text-align: center; border-top: 1px solid black;">47</td> <td></td> </tr> </table>	Directeur	1	13,000 à 18,200	16,600 »	Chefs de section	3	10,500 à 16,400	38,800 »	Attachés	3	6,500 à 12,200	27,500 »	Employés	2	4,100 à 9,300	13,800 »	Préparateurs, dessinateur-photographe	7	4,100 à 8,900	45,790 »	Surveillant en chef	1	3,900 à 6,900	5,700 »	Gardiens de collection aide-préparateurs	5	3,700 à 6,700	27,500 »	Surveillants	11	3,600 à 6,000	56,400 »	Concierge	1	3,600 à 6,000	5,200 »	Veilleur de nuit	1	3,600 à 6,000	5,200 »	Nettoyeuses	3	1,500 à 2,400	6,000 »	Vestiariste	1	1,500 à 2,400	2,000 »	Hommes de peine	5	3,200 à 5,000	18,250 »	Personnel à l'essai ou à titre temporaire	3	3,600 à 3,850	13,040 »	TOTAL		47	
Directeur	1	13,000 à 18,200	16,600 »																																																											
Chefs de section	3	10,500 à 16,400	38,800 »																																																											
Attachés	3	6,500 à 12,200	27,500 »																																																											
Employés	2	4,100 à 9,300	13,800 »																																																											
Préparateurs, dessinateur-photographe	7	4,100 à 8,900	45,790 »																																																											
Surveillant en chef	1	3,900 à 6,900	5,700 »																																																											
Gardiens de collection aide-préparateurs	5	3,700 à 6,700	27,500 »																																																											
Surveillants	11	3,600 à 6,000	56,400 »																																																											
Concierge	1	3,600 à 6,000	5,200 »																																																											
Veilleur de nuit	1	3,600 à 6,000	5,200 »																																																											
Nettoyeuses	3	1,500 à 2,400	6,000 »																																																											
Vestiariste	1	1,500 à 2,400	2,000 »																																																											
Hommes de peine	5	3,200 à 5,000	18,250 »																																																											
Personnel à l'essai ou à titre temporaire	3	3,600 à 3,850	13,040 »																																																											
TOTAL		47																																																												
	b.	<p style="text-align: center;"><i>Laboratoire de recherches.</i></p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%;">Chef de service</td> <td style="width: 15%; text-align: center;">1</td> <td style="width: 20%;">10,500 à 16,400</td> <td style="width: 5%; text-align: right;">13,500 »</td> </tr> <tr> <td>Chimiste</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td>6,500 à 12,200</td> <td style="text-align: right;">8,500 »</td> </tr> <tr> <td>Garçons de laboratoire</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td>3,700 à 6,700</td> <td style="text-align: right;">9,820 »</td> </tr> <tr> <td>Nettoyeuse</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td>1,500 à 2,400</td> <td style="text-align: right;">1,500 »</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">TOTAL</td> <td style="text-align: center; border-top: 1px solid black;">5</td> <td></td> </tr> </table>	Chef de service	1	10,500 à 16,400	13,500 »	Chimiste	1	6,500 à 12,200	8,500 »	Garçons de laboratoire	2	3,700 à 6,700	9,820 »	Nettoyeuse	1	1,500 à 2,400	1,500 »	TOTAL		5																																									
Chef de service	1	10,500 à 16,400	13,500 »																																																											
Chimiste	1	6,500 à 12,200	8,500 »																																																											
Garçons de laboratoire	2	3,700 à 6,700	9,820 »																																																											
Nettoyeuse	1	1,500 à 2,400	1,500 »																																																											
TOTAL		5																																																												
	c.	<p>Frais de représentation du Directeur, indemnités de logement et autres — Augmentations de traitements. Nominations et promotions. Indemnités fixes au personnel scientifique. Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles et pour frais de représentation. Indemnités de logement aux membres du personnel scientifique non logés au Musée. Secours exceptionnels à des agents du Musée. Salaires des ouvriers employés pour divers travaux du Musée. Indemnités au secrétaire de la Commission de surveillance et de géodésie. Jetons de présence honoraires du médecin agréé fr. 26,835 »</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%;">Indemnité de résidence</td> <td style="width: 20%; text-align: right;">4,320 »</td> <td style="width: 20%; text-align: right;">50,500 »</td> </tr> <tr> <td>Id. familiale</td> <td style="text-align: right;">19,345 »</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">TOTAL</td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">365,600 »</td> </tr> </table>	Indemnité de résidence	4,320 »	50,500 »	Id. familiale	19,345 »		TOTAL		365,600 »																																																			
Indemnité de résidence	4,320 »	50,500 »																																																												
Id. familiale	19,345 »																																																													
TOTAL		365,600 »																																																												
14	»	Frais de route et de séjour du personnel du Musée et du Laboratoire de recherches, des membres des Commissions et des savants appelés au Musée. — Missions à l'étranger. . .																																																												
15	»	Travaux extraordinaires autorisés au préalable par le Ministre																																																												
A REPORTER fr.																																																														

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
365,600 »	366,687 »	»	1,087 »	Art. 15. — Diminution résultant de la mise à la retraite d'un fonctionnaire. En réalité, si ce n'était l'augmentation de l'indemnité familiale, les dépenses de personnel seraient en diminution de 10,037 francs.
4,000 »	5,500 »	»	1,500 »	Art. 14. — Diminution résultant de la compression des dépenses.
5,000 »	5,000 »	»	»	
374,600 »	377,187 »	»	2,587 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																								
		REPORT. . . . fr.																								
16	»	Matériel en général et mobilier du Musée et du Laboratoire de recherches. Entretien des locaux. Bibliothèque. Fournitures de bureau. Frais de télégrammes et de correspondance. Achat de collections et d'œuvres d'art. Entretien et transport des collections scientifiques. Laboratoire. Photographies : Entretien des locaux et du mobilier. Éclairage, chauffage, matériel et produits d'entretien. Matériel et fournitures de bureau. Impression de registres, imprimés, dessins. Transport de matériel, ports de lettres, télégrammes, téléphone, menus frais. Bibliothèque. Achat de collections et d'œuvres d'art. Préparations. Matériel et accessoires. Échantillonnage, montage, piquage, empaillage. Entretien des collections et conservation, outillage, verreries, récipients, emballage, caisses, produits, matériel pour exhibition des objets, traduction des notices explicatives. Transport des collections. Laboratoire de chimie. Service photographique, plaques, papiers, produits : 1° Musée de Tervueren fr. 200,000 2° Laboratoire de recherches 31,000																								
17	»	Annales et publications du Musée de Tervueren. TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr.																								
CHAPITRE III.																										
ÉCOLES COLONIALES.																										
Traitements et indemnités des professeurs et chargés de cours, employés et gens de service des Écoles coloniales de Bruxelles et d'Anvers :																										
1° École coloniale de Bruxelles :																										
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;">Nombre d'agents.</th> <th style="width: 20%;">TRAITEMENTS annuels</th> <th style="width: 20%;">DÉPENSES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>a. Directeur-professeur</td> <td>1 6,000</td> <td>6,000</td> </tr> <tr> <td>Professeurs</td> <td>17 1,200 à 4,500</td> <td>42,650</td> </tr> <tr> <td>Chargés de cours.</td> <td>6 600 à 1,300</td> <td>4,900</td> </tr> <tr> <td>Conférenciers.</td> <td>2 800</td> <td>1,600</td> </tr> <tr> <td>Instructeur militaire</td> <td>1 1,200</td> <td>1,200</td> </tr> <tr> <td>Personnel subalterne: huissier, feutier, concierge, nettoyeuse.</td> <td>4 1,700 à 4,300</td> <td>11,590</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">TOTAL. . . .</td> <td>31</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Nombre d'agents.	TRAITEMENTS annuels	DÉPENSES.	a. Directeur-professeur	1 6,000	6,000	Professeurs	17 1,200 à 4,500	42,650	Chargés de cours.	6 600 à 1,300	4,900	Conférenciers.	2 800	1,600	Instructeur militaire	1 1,200	1,200	Personnel subalterne: huissier, feutier, concierge, nettoyeuse.	4 1,700 à 4,300	11,590	TOTAL. . . .	31	
Nombre d'agents.	TRAITEMENTS annuels	DÉPENSES.																								
a. Directeur-professeur	1 6,000	6,000																								
Professeurs	17 1,200 à 4,500	42,650																								
Chargés de cours.	6 600 à 1,300	4,900																								
Conférenciers.	2 800	1,600																								
Instructeur militaire	1 1,200	1,200																								
Personnel subalterne: huissier, feutier, concierge, nettoyeuse.	4 1,700 à 4,300	11,590																								
TOTAL. . . .	31																									
18	b.	<table style="width: 100%;"> <tbody> <tr> <td style="width: 60%;">Augmentations de traitements et d'indemnités. Nominations et promotions</td> <td style="width: 20%;">Frais de déplacement. Secours. Frais de dernière maladie et de funérailles. Frais d'examen fr. 46,475</td> <td style="width: 20%;">»</td> </tr> <tr> <td>Indemnité de résidence</td> <td>1,160</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Id. familiale</td> <td>365</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">TOTAL. . . . fr.</td> <td></td> <td>18,000</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td style="border-top: 1px solid black;">85,940</td> </tr> </tbody> </table>	Augmentations de traitements et d'indemnités. Nominations et promotions	Frais de déplacement. Secours. Frais de dernière maladie et de funérailles. Frais d'examen fr. 46,475	»	Indemnité de résidence	1,160	»	Id. familiale	365	»	TOTAL. . . . fr.		18,000			85,940									
Augmentations de traitements et d'indemnités. Nominations et promotions	Frais de déplacement. Secours. Frais de dernière maladie et de funérailles. Frais d'examen fr. 46,475	»																								
Indemnité de résidence	1,160	»																								
Id. familiale	365	»																								
TOTAL. . . . fr.		18,000																								
		85,940																								
		2° École coloniale supérieure d'Anvers (pour mémoire).																								
A REPORTER. . . . fr.																										

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
374,600 »	377,187 »	»	2,387 »	
231,000 »	235,800 »	»	4,800 »	ART. 16. — Diminution résultant de la compression des dépenses.
20,000 »	20,000 »	»	»	
625,600 »	632,987 »	»	7,387 »	
DIMINUTION. . fr.		7,387 »		
85,940 »	86,234 »	»	294 »	ART. 18. — Diminution résultant de la compression des dépenses.
85,940 »	86,234 »	»	294 »	

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
85,940 »	86,234 »	»	294 »	
18,000 »	20,000 »	»	2,000 »	Art. 19. — Diminution résultant d'économies sur les fournitures.
103,940 »	106,234 »	»	2,294 »	
DIMINUTION. . . fr.		2,294 »		
76,490 »	82,490 »	»	6,000 »	Art. 20. — Les crédits prévus en 1923 pour la revision des traitements des professeurs et chargés de cours n'ont pas été utilisés.
25,000 »	25,000 »	»	»	
101,490 »	107,490 »	»	6,000 »	
DIMINUTION. . . fr.		6,000 »		

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																					
CHAPITRE V.																																																																							
JARDIN COLONIAL DE LAEKEN.																																																																							
Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service :																																																																							
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;">Nombre d'agents.</th> <th style="width: 20%;">TRAITEMENTS annuels.</th> <th style="width: 20%;">DÉPENSES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>a.</td> <td>Directeur</td> <td>1 41,500 à 47,000 14,400</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Attaché</td> <td>1 8,000 8,000</td> </tr> <tr> <td>22</td> <td>Chef-jardinier</td> <td>1 7,000 7,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Jardinier-comptable</td> <td>1 5,200 5,200</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Jardinier-chauffeur</td> <td>1 5,500 5,500</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Jardinier-aide-chauffeur</td> <td>1 4,400 4,400</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Jardiniers</td> <td>2 3,600 à 4,000 7,600</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">TOTAL</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td></td> <td>b.</td> <td>Augmentations de traitement. Nominations et promotions. Indemnités diverses. Frais de route et de séjour. Salaires des ouvriers ou apprentis supplémentaires. Secours. Frais de dernière maladie et de funérailles fr. 3,800 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Indemnité de résidence 3,960 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Indemnité familiale 2,920 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">TOTAL fr. 10,680</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right; border: 1px solid black;">TOTAL fr. 62,780</td> </tr> <tr> <td>23</td> <td>»</td> <td>Travaux extraordinaires autorisés au préalable par le Ministre</td> </tr> <tr> <td>24</td> <td>»</td> <td>Matériel en général et mobilier du Jardin colonial de Laeken. Entretien des serres, bâtiments, jardins et collections botaniques. Fournitures de bureau. Frais de télégrammes et de correspondance. Transport :</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Acbat de matériel agricole, engrais, désinfectants, plantes, graines et autres éléments de reproduction. Matériaux et produits pour l'entretien des serres, locaux et habitations. Chauffage, éclairage, réparation des appareils de chauffage. Matériel et fournitures de bureau. Frais de correspondance. Frais de transport. Divers</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">TOTAL DU CHAPITRE V. . . . fr.</td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="text-align: center;">CHAPITRE VI.</td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="text-align: center;">PENSIONS CIVIQUES ET COLONIALES.</td> </tr> <tr> <td>25</td> <td>»</td> <td>Pensions civiles et coloniales (art 1^{er} de la loi du 12 mars 1923) :</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Pensions et premier terme de pensions à accorder aux fonctionnaires et agents de la Colonie, prenant cours en 1924 ou antérieurement au 1^{er} janvier de la même année. (Crédit non limitatif)</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . fr.</td> </tr> </tbody> </table>	Nombre d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES.	a.	Directeur	1 41,500 à 47,000 14,400		Attaché	1 8,000 8,000	22	Chef-jardinier	1 7,000 7,000		Jardinier-comptable	1 5,200 5,200		Jardinier-chauffeur	1 5,500 5,500		Jardinier-aide-chauffeur	1 4,400 4,400		Jardiniers	2 3,600 à 4,000 7,600		TOTAL	8		b.	Augmentations de traitement. Nominations et promotions. Indemnités diverses. Frais de route et de séjour. Salaires des ouvriers ou apprentis supplémentaires. Secours. Frais de dernière maladie et de funérailles fr. 3,800 »			Indemnité de résidence 3,960 »			Indemnité familiale 2,920 »			TOTAL fr. 10,680			TOTAL fr. 62,780	23	»	Travaux extraordinaires autorisés au préalable par le Ministre	24	»	Matériel en général et mobilier du Jardin colonial de Laeken. Entretien des serres, bâtiments, jardins et collections botaniques. Fournitures de bureau. Frais de télégrammes et de correspondance. Transport :			Acbat de matériel agricole, engrais, désinfectants, plantes, graines et autres éléments de reproduction. Matériaux et produits pour l'entretien des serres, locaux et habitations. Chauffage, éclairage, réparation des appareils de chauffage. Matériel et fournitures de bureau. Frais de correspondance. Frais de transport. Divers			TOTAL DU CHAPITRE V. . . . fr.	CHAPITRE VI.			PENSIONS CIVIQUES ET COLONIALES.			25	»	Pensions civiles et coloniales (art 1 ^{er} de la loi du 12 mars 1923) :			Pensions et premier terme de pensions à accorder aux fonctionnaires et agents de la Colonie, prenant cours en 1924 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année. (Crédit non limitatif)			TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . fr.
Nombre d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES.																																																																					
a.	Directeur	1 41,500 à 47,000 14,400																																																																					
	Attaché	1 8,000 8,000																																																																					
22	Chef-jardinier	1 7,000 7,000																																																																					
	Jardinier-comptable	1 5,200 5,200																																																																					
	Jardinier-chauffeur	1 5,500 5,500																																																																					
	Jardinier-aide-chauffeur	1 4,400 4,400																																																																					
	Jardiniers	2 3,600 à 4,000 7,600																																																																					
	TOTAL	8																																																																					
	b.	Augmentations de traitement. Nominations et promotions. Indemnités diverses. Frais de route et de séjour. Salaires des ouvriers ou apprentis supplémentaires. Secours. Frais de dernière maladie et de funérailles fr. 3,800 »																																																																					
		Indemnité de résidence 3,960 »																																																																					
		Indemnité familiale 2,920 »																																																																					
		TOTAL fr. 10,680																																																																					
		TOTAL fr. 62,780																																																																					
23	»	Travaux extraordinaires autorisés au préalable par le Ministre																																																																					
24	»	Matériel en général et mobilier du Jardin colonial de Laeken. Entretien des serres, bâtiments, jardins et collections botaniques. Fournitures de bureau. Frais de télégrammes et de correspondance. Transport :																																																																					
		Acbat de matériel agricole, engrais, désinfectants, plantes, graines et autres éléments de reproduction. Matériaux et produits pour l'entretien des serres, locaux et habitations. Chauffage, éclairage, réparation des appareils de chauffage. Matériel et fournitures de bureau. Frais de correspondance. Frais de transport. Divers																																																																					
		TOTAL DU CHAPITRE V. . . . fr.																																																																					
CHAPITRE VI.																																																																							
PENSIONS CIVIQUES ET COLONIALES.																																																																							
25	»	Pensions civiles et coloniales (art 1 ^{er} de la loi du 12 mars 1923) :																																																																					
		Pensions et premier terme de pensions à accorder aux fonctionnaires et agents de la Colonie, prenant cours en 1924 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année. (Crédit non limitatif)																																																																					
		TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . fr.																																																																					

DEVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923.	DIFFÉRENCES.		Observations
		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.	
62,780	61,780	1,000	»	ART. 22. — Augmentation de l'indemnité familiale.
2,000	2,000	»	»	
42,175	29,300	12,875	»	ART. 21. — Augmentation du coût du combustible.
106,955	95,080	15,875	»	
AUGMENTATION. . fr.		13,875		
1,800,000	800,000	1,000,000	»	ART. 23. — Augmentation résultant de la charge des pensions civiques à dater du 1 ^{er} janvier 1924.
1,800,000	800,000	1,000,000	»	
AUGMENTATION. . fr.		1,000,000		

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
— CHAPITRE VII.		
SERVICES DIVERS.		
26	»	Musée du Congo belge à Tervueren : installation et aménagement des salles publiques, spécialement pour la Section des sciences morales et politiques et pour le développement de la Section économique
27	»	Laboratoire de recherches chimiques et onialogiques à Tervueren : achat de mobilier technique de première installation
28	»	Indemnités temporaires et mobiles de vie chère. (<i>Crédit non limitatif.</i>)
		TOTAL DU CHAPITRE VII. . . fr.

DEVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1924.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1923.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
50,000	»	50,000	»	ART. 26 et 27 (nouveaux). — Dépenses urgentes et indispensables pour l'installation de collections économiques qui encombrant les locaux de préparation.
18,000	»	18,000	»	ART. 28 (nouveau). — Transfert du Budget des recettes et des dépenses extraordinaires. Le crédit a été fixé dans l'hypothèse où l'index-number dépasserait 420 pendant toute l'année 1924.
384,427	»	384,427	»	Il se décompose comme suit :
452,427	»	452,427	»	1. Administration centrale fr. 307,888
				2. Musée du Congo belge et Laboratoire de recherches chimiques et onialogiques à Tervueren 55,800
				3. École coloniale 4,200
				4. École de médecine tropicale 6,000
				5. Jardin colonial de Laeken 9,600
				6. Quote-part dans les indemnités de vie chère du Comité supérieur de contrôle 713
				7. Quote-part dans les indemnités de vie chère du personnel de l'Office central des Imprimés 426
AUGMENTATION . . fr.		452,427		TOTAL . . . fr. 584,427

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<p><i>Récapitulation.</i></p> <hr/>	
<p>PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES</p>	
I.	Administration centrale fr.
II.	Musée du Congo belge et Laboratoire de recherches chimiques et zoologiques à Tervueren .
III.	Écoles coloniales
IV.	École de Médecine tropicale
V.	Jardin colonial de Lacken
VI.	Pensions civiles et coloniales.
<p>TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES fr.</p>	
<p>DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</p>	
VII.	Services divers. fr.
<p>TOTAL du Budget du Ministère des Colonies. (Dépenses métropolitaines). . . . fr.</p>	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,508,524 »	5,410,679 »	»	102,155 »	
623,600 »	632,987 »	»	7,387 »	
103,940 »	106,234 »	»	2,294 »	
101,490 »	107,490 »	»	6,000 »	
106,955 »	93,080 »	13,875 »	»	
1,800,000 »	800,000 »	1,000,000 »	»	
6,046,509 »	5,150,470 »	1,013,875 »	117,836 »	
452,427 »	»	452,427 »	»	
6,498,936 »	5,150,470 »	1,466,302 »	117,836 »	
AUGMENTATION. . . fr.		1,548,466 »		